

4.2 Plan de zonage Plan du village



Document approuvé en
Conseil Municipal
le 28 Juin 2019

Mairie d'Orveau
4 Grand rue Guy Gauthier
91590 Orveau

Echelle : 1 : 1 000 e
0 25 50 75 100 m

ZONAGE

Les zones urbaines

- UA - Coeur du village
- UB - Zones d'habitat à dominante pavillonnaire

La zone de développement résidentiel

- 1AUB - Zone d'extension urbaine

Les zones agricoles et naturelles

- A - Espaces agricoles
- N - Espaces naturels
- N* - Centre équestre
- Nr - Zone de carrière autorisant les remblaiements avec des matériaux inertes

PRESCRIPTIONS

- EBC - Espaces Boisés Classés
- Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Mares protégées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

